

Ville d'Annemasse

Direction Générale

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 02 JUIN 2022**

La retransmission vidéo de la séance du conseil municipal est consultable sur le site internet de la Ville, rubrique le conseil municipal ou en suivant ce lien :

<https://www.annemasse.fr/mairie/conseil-municipal/le-conseil-municipal/annee-2022>

L'an deux mille vingt deux, le deux juin, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil communautaire de l'Hôtel d'Agglomération 11 avenue Émile Zola 74100 Annemasse, sous la présidence de M. Christian DUPESSEY, Maire.

Présent-e-s :

M. Christian DUPESSEY pour les questions 1, 3, 5 et de la question 7 à la question 29, M. Michel BOUCHER, Mme Louiza LOUNIS, M. Nabil LOUAAR, Mme Dominique LACHENAL, M. Pascal SAUGE, Mme Mylène SAILLET, M. Yves FOURNIER, Mme Maryline BOUCHÉ, M. Eric MINCHELLA, M. Robert BURGNIARD, Mme Christina ALI-AHMAD, Mme Sylvie MELINE, M. Christian VERDONNET de la question 1 à la question 9, M. Frédéric GAILLARD de la question 1 à la question 23 et de la question 25 à la question 29, Mme Céline MUGNIER, Mme Diane NKOU, Mme Sophie VILLARI, Mme Chadia LIMAM, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Julien BEAUCHOT de la question 1 à la question 19 et de la question 21 à la question 29, Mme Ramona DESSEMOND, M. Jonathan NAVILLE de la question 1 à la question 21 et de la question 23 à la question 29, M. Driss MESSOUAK de la question 1 à la question 19 et de la question 21 à la question 29, Mme Pascale MAYCA pour la question 1, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI de la question 1 à la question 21, M. Matthieu LOISEAU, M. Djamel DJADEL, M. Maxime GACONNET

Absent-e-s avec pouvoirs :

M. Amine MEHDI donne pouvoir à M. Michel BOUCHER
Mme Inès AYEB donne pouvoir à M. Frédéric GAILLARD
M. Christian AEBISCHER donne pouvoir à M. Julien BEAUCHOT
Mme Sophie FRADET donne pouvoir à Mme Sophie VILLARI
M. Christian VERDONNET donne pouvoir à M. Eric MINCHELLA (à partir de la question 10)
Mme Aïcha MAATOUGUI donne pouvoir à M. Maxime GACONNET
Mme Pascale MAYCA donne pouvoir à M. Matthieu LOISEAU (à partir de la question 2)
Mme Natalia DEJEAN donne pouvoir à M. Matthieu LOISEAU
M. Cüneyt YESILYURT donne pouvoir à Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI (jusqu'à la question 21)

Absent-e-s :

M. Christian DUPESSEY pour les questions 2,4 et 6, M. Frédéric GAILLARD (ainsi que Mme Inès AYEB) pour la question 24, M. Christophe BORREL, M. Julien BEAUCHOT (ainsi que M. Christian AEBISCHER) pour la question 20, M. Jonathan NAVILLE pour la question 22, M. Driss MESSOUAK pour la question 20, Mme Leïla YESIL, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI (ainsi que M. Cüneyt YESILYURT) de la question 22 à la question 29, M. Kévin CHALEIL- -DOS RAMOS

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DÉLIBÉRATION**RESSOURCES****Finances**

1) Compte de gestion 2021 - Budget principal.....	4
2) Compte administratif 2021 - Budget principal.....	4
3) Compte de gestion 2021 - Budget annexe Aéroport.....	4
4) Compte administratif 2021 - Budget annexe Aéroport.....	4
5) Compte de gestion 2021 - Budget annexe Parking Chablais Parc.....	5
6) Compte administratif 2021 - Budget annexe Parking Chablais Parc.....	5
7) Affectation du résultat 2021 - Budget principal.....	5
8) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Commune d'Annemasse et Halpades - Opération « Magnolia » sise impasse Laphin.....	5
9) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Commune d'Annemasse et Halpades - Opération « 4&sens » sise 4 rue de la Paix.....	6
10) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Commune d'Annemasse et Halpades - Opération « Eirini » sise 24 rue de la Paix.....	6
11) Garantie d'emprunt - Alliade Habitat - Acquisition de 8 logements (5 PLUS, 3 PLAI) / opération « Konnect » - Prêt de 1 155 688 €.....	6
12) Garantie d'emprunt - CDC Habitat Social - Acquisition de 8 logements (4 PLUS, 4 PLAI) / opération "L'Envergure" - Prêt de 881 145 €.....	7

Ressources Humaines

13) Tableau des emplois - Modifications.....	7
14) Heures supplémentaires effectuées par les agents municipaux – Liste des emplois concernés par l'indemnisation des heures supplémentaires (IHTS).....	8
15) Véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile / Ajout pour le Directeur du service Parcs et Jardins et entretien/maintenance Voirie.....	8
16) Comité Social Territorial (CST) : création, détermination du nombre de représentants titulaires du personnel, parité numérique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité – Création de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.....	9
17) Comité des Oeuvres Solidaires du personnel (COS) - Convention à intervenir entre la Ville et le COS et versement d'une subvention au titre de l'année 2022.....	9
18) Contrôle allégé des dépenses en partenariat – Convention à intervenir entre l'ordonnateur et le comptable public.....	9

Système d'Information et Usages Numériques

19) Service commun "Systèmes d'information et usages numériques" - Approbation de la nouvelle convention de fonctionnement.....	10
---	----

AMÉNAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE**Urbanisme et Foncier**

20) Acquisition foncière - Rachat anticipé des biens en portage foncier par l'EPF74 au 3 rue du Château Rouge / Rectification du montant de la TVA.....	10
21) ZAC Étoile Annemasse Genève - Ilot D3 / Déclassement d'un terrain communal.....	11

Aménagement des espaces publics

- 22) Vidéoprotection - Convention relative au dispositif de vidéoprotection du parvis Nord de la gare d'Annemasse, au sein du Pôle d'échanges multimodal..... 11

COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE**Action sociale et solidaire**

- 23) Don du sang - Convention de partenariat à intervenir entre l'EFS, l'Association fédérée pour le Don de Sang Bénévole Annemasse et environs et la Commune d'Annemasse pour la promotion du don du sang bénévole.....11

Jeunesse - Politique de la Ville

- 24) Chantiers jeunes - Reconduction en 2022 du dispositif à destination des jeunes de 14 à 17 ans.....12

Vie culturelle et associative

- 25) Festival Les Musical'été 2022 - Convention de partenariat entre la Ville d'Annemasse et l'association « Cercle d'Échecs du Bassin Annemassien » pour la distribution et la récupération des gobelets réutilisables.....12

- 26) Association Léman Blues Festival - Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et l'Association pour l'organisation d'un festival et versement d'une subvention.....12

Enfance et Education

- 27) Établissements de l'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'État - Versement des subventions au titre de l'année 2022 aux écoles privées "La Chamarette" et "Saint-François" situées sur la commune d'Annemasse et à l'école privée "Saint-François" (Le Juvénat) située sur la commune de Ville-la-Grand 13

- 28) Accueil des enfants à besoins particuliers - Approbation de la convention de subvention de fonctionnement sur fonds locaux à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie et la Commune d'Annemasse..... 13

- 29) Petite enfance - Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, crèche familiale et halte-garderie)..... 13

RESSOURCES

Finances

1) Compte de gestion 2021 - Budget principal

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 (budget principal) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Compte administratif 2021 - Budget principal

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de voter le compte administratif 2021 du budget principal de la Ville.

3) Compte de gestion 2021 - Budget annexe Aéroport

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 (budget annexe Aéroport) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) Compte administratif 2021 - Budget annexe Aéroport

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de voter le compte administratif 2021 du budget annexe Aéroport.

5) Compte de gestion 2021 - Budget annexe Parking Chablais Parc

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 (budget annexe Parking Chablais Parc) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6) Compte administratif 2021 - Budget annexe Parking Chablais Parc

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de voter le compte administratif 2021 du budget annexe Parking Chablais Parc.

7) Affectation du résultat 2021 - Budget principal

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de constater l'excédent de fonctionnement 2021 ;
- d'approuver les écritures budgétaires et comptables telles que présentées, notamment l'affectation du résultat pour un montant de 5 000 000,00 € au compte 1068. Ces écritures seront reprises au budget supplémentaire 2022.

8) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Commune d'Annemasse et Halpades - Opération « Magnolia » sise impasse Laphin

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 4 logements (2 PLUS et 2 PLAI), réalisée par Halpades, opération « Magnolia » sise impasse Laphin,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La Commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire, sur ordre d'Annemasse Agglo.

9) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Commune d'Annemasse et Halpades - Opération « 4&sens » sise 4 rue de la Paix

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 9 logements (4 PLUS, 4 PLAI et 1 PLS), réalisée par Halpades, opération « 4&sens » sise 4 rue de la Paix,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La Commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire, sur ordre d'Annemasse Agglo.

10) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Commune d'Annemasse et Halpades - Opération « Eirini » sise 24 rue de la Paix

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 12 logements (6 PLUS, 5 PLAI et 1 PLS), réalisée par Halpades, opération « Eirini » sise 24 rue de la Paix,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La Commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire, sur ordre d'Annemasse Agglo.

11) Garantie d'emprunt - Alliade Habitat - Acquisition de 8 logements (5 PLUS, 3 PLAI) / opération « Konnect » - Prêt de 1 155 688 €

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accorder la garantie de la Commune pour un prêt de 1 155 688 € contracté par Alliade Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 8 logements situés 82 route des Vallées à Annemasse, programme « Konnect ».

12) Garantie d'emprunt - CDC Habitat Social - Acquisition de 8 logements (4 PLUS, 4 PLAI) / opération "L'Envergure" - Prêt de 881 145 €

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accorder la garantie de la Commune pour un prêt de 881 145 € contracté par CDC Habitat Social auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 8 logements situés rue Jean Mermoz à Annemasse, programme « L'Envergure ».

Ressources Humaines

13) Tableau des emplois - Modifications

Rapporteur : Mme Maryline BOUCHÉ

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de créer les emplois suivants :

* 4 postes d'animateur interclasse (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, filière animation, catégorie C) à temps non complet (27%), soit 9 heures 45 hebdomadaires, pour le service Enfance et Éducation,

* 4 postes d'animateur CLAE (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, filière animation, catégorie C) à temps non complet (60%), soit 21 heures hebdomadaires, pour le service Enfance et Éducation,

* 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives (grade relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, filière sportive, catégorie B), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, pour le service des Sports,

* 1 poste de gardien de gymnase (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, filière technique, catégorie C), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, pour le service des Sports.

- de modifier les emplois suivants :

* 1 poste d'agent de restauration au service Enfance et Éducation (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, filière technique, catégorie C) à temps non complet (50,50%), soit 17 heures 41 hebdomadaires, est augmenté de 4 heures hebdomadaires et devient un poste à temps non complet (61,94%), soit 21 heures 41 hebdomadaires pour le service Entretien Ménager,

* 1 poste de responsable de l'action éducative péri et extra-scolaire (grade relevant du cadre d'emplois des attachés, filière administrative, catégorie A), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, est étendu au cadre d'emplois des rédacteurs, filière administrative, catégorie B, pour le service Enfance et Éducation,

* 1 poste d'animateur référent au service Jeunesse et Politique de la Ville (grade relevant du cadre d'emplois des animateurs, filière animation, catégorie B) à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, est étendu au cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux, filière sanitaire et sociale, catégorie B,

* 1 poste de médiateur service Tranquillité Publique (grade relevant du cadre d'emplois des animateurs – catégorie B – ou des adjoints d'animation – catégorie C), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, est affecté au service Jeunesse et Politique de la Ville,

* 1 poste de médiateur service Tranquillité Publique (grade relevant du cadre d'emplois des animateurs – catégorie B – ou des adjoints d'animation – catégorie C), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires, est affecté à la Bulle - service Vie Culturelle et Associative.

- de supprimer les emplois suivants :

* 1 poste d'assistant administratif pour le centre de vaccination (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C ou du cadre d'emplois des rédacteurs, filière administrative, catégorie B), à temps complet (100%), soit 35 heures hebdomadaires,

* 1 poste de gardien de gymnase pour le service des Sports (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, filière technique, catégorie C), à temps non complet (50%), soit 17 heures 30 hebdomadaires,

- d'approuver le tableau des emplois modifié qui prendra effet au 10 juin 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de personnel seront inscrits au budget de la Ville.

14) Heures supplémentaires effectuées par les agents municipaux – Liste des emplois concernés par l'indemnisation des heures supplémentaires (IHTS)

Rapporteur : Mme Maryline BOUCHÉ

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

La dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville.

15) Véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile / Ajout pour le Directeur du service Parcs et Jardins et entretien/maintenance Voirie.

Rapporteur : Mme Maryline BOUCHÉ

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'ajouter le poste de directeur du service Parcs et Jardins et entretien/maintenance Voirie à la liste des mandats, fonctions et missions pour lesquels un véhicule de service est attribué, ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile ;

- d'autoriser et de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

16) Comité Social Territorial (CST) : création, détermination du nombre de représentants titulaires du personnel, parité numérique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité – Création de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Rapporteur : Mme Diane NKOU

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver la création du Comité Social Territorial au sein de la Ville d'Annemasse ainsi que de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial et à 5 le nombre de représentants suppléants ;

- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité ;

- d'approuver le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions soumises à consultation de cette instance, en complément de celui des représentants du personnel.

17) Comité des Oeuvres Solidaires du personnel (COS) - Convention à intervenir entre la Ville et le COS et versement d'une subvention au titre de l'année 2022

Rapporteur : Mme Diane NKOU

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et le Comité des Oeuvres Solidaires (COS),

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention qui prendra effet le 10 juin 2022,

- de verser au COS une subvention de 44 000 € au titre de l'année 2022.

La dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville – Imputation 6574 / 020.

18) Contrôle allégé des dépenses en partenariat – Convention à intervenir entre l'ordonnateur et le comptable public

Rapporteur : Mme Maryline BOUCHÉ

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de contrôle allégé des dépenses en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable public,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour une durée de trois ans à compter du 10 juin 2022.

Système d'Information et Usages Numériques

19) Service commun "Systèmes d'information et usages numériques" - Approbation de la nouvelle convention de fonctionnement

Rapporteur : M. Julien BEAUCHOT

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de fonctionnement du service commun « Systèmes d'Information et Usages Numériques » à intervenir entre la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo, laquelle abroge et remplace la précédente convention en date du 29 juin 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et, plus généralement, tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- de dire que les dépenses résultant de l'application de la présente délibération pourront, conformément aux dispositions prévues dans la convention, être imputées sur l'allocation compensatrice versée par Annemasse Agglo à la Ville d'Annemasse.

AMÉNAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

Urbanisme et Foncier

20) Acquisition foncière - Rachat anticipé des biens en portage foncier par l'EPF74 au 3 rue du Château Rouge / Rectification du montant de la TVA

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'interrompre la mission de portage foncier de l'EPF74 et d'acquérir par anticipation les biens ci-dessus mentionnés au prix de 506 360,43 € HT, étant ici précisé que le capital remboursé à l'EPF74, soit 252 521,32 €, sera déduit du prix à payer ;
- de dire que la vente des biens est soumise à la TVA sur marge d'un montant de 6 720,69 € ;
- de dire que la Commune s'engage à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant jusqu'à la date de signature de l'acte d'acquisition diminués des loyers perçus par l'EPF74 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

21) ZAC Étoile Annemasse Genève - Ilot D3 / Déclassement d'un terrain communal

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de prononcer le déclassement dans le domaine privé de la commune d'Annemasse d'un terrain communal de 21 m² à l'angle de l'avenue Émile Zola et de l'avenue de la Gare, donnant sur l'esplanade François Mitterrand.

Aménagement des espaces publics

22) Vidéoprotection - Convention relative au dispositif de vidéoprotection du parvis Nord de la gare d'Annemasse, au sein du Pôle d'échanges multimodal

Rapporteur : M. Eric MINCHELLA

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention relative au dispositif de vidéoprotection à intervenir entre la Commune de Ville-la-Grand et la Commune d'Annemasse,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Action sociale et solidaire

23) Don du sang - Convention de partenariat à intervenir entre l'EFS, l'Association fédérée pour le Don de Sang Bénévole Annemasse et environs et la Commune d'Annemasse pour la promotion du don du sang bénévole

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre l'Établissement Français du Sang (EFS), l'Association fédérée pour le Don de Sang Bénévole à Annemasse et environs (ADSB Annemasse) et la Commune,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Jeunesse - Politique de la Ville

24) Chantiers jeunes - Reconduction en 2022 du dispositif à destination des jeunes de 14 à 17 ans

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de coopération à intervenir entre la Commune d'Annemasse et l'association Passage,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Vie culturelle et associative

25) Festival Les Musical'été 2022 - Convention de partenariat entre la Ville d'Annemasse et l'association « Cercle d'Échecs du Bassin Annemassien » pour la distribution et la récupération des gobelets réutilisables

Rapporteur : M. Nabil LOUAAR

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et l'association « Cercle d'Échecs du Bassin Annemassien » pour l'édition 2022 du festival « Les Musical'été-scène Fantasia »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

26) Association Léman Blues Festival - Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et l'Association pour l'organisation d'un festival et versement d'une subvention

Rapporteur : M. Nabil LOUAAR

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et l'association Léman Blues Festival pour l'organisation de la manifestation programmée les 16 et 17 septembre 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- de verser à l'association Léman Blues Festival une subvention d'un montant de 40 000 €.

La dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville – Imputation 6574 / 024.

Enfance et Education

27) Établissements de l'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'État - Versement des subventions au titre de l'année 2022 aux écoles privées "La Chamarette" et "Saint-François" situées sur la commune d'Annemasse et à l'école privée "Saint-François" (Le Juvénat) située sur la commune de Ville-la-Grand

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 27

Abstention(s) : 7

M. Nabil LOUAAR, M. Yves FOURNIER, M. Robert BURGNIARD, Mme Christina ALI-AHMAD, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Julien BEAUCHOT, M. Driss MESSOUAK

Décide :

- de verser :
- une subvention de 213 279,00 € à l'école « La Chamarette » ;
- une subvention de 203 151,00 € à l'école « Saint-François » ;
- une subvention de 4 188,00 € à l'école « Saint-François » (Le Juvénat).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 – Compte 6574 / 213.

28) Accueil des enfants à besoins particuliers - Approbation de la convention de subvention de fonctionnement sur fonds locaux à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie et la Commune d'Annemasse

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver la convention de subvention de fonctionnement sur fonds locaux à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie et la Commune d'Annemasse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

29) Petite enfance - Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, crèche familiale et halte-garderie)

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville d'Annemasse, qui sera applicable à compter du 10 juin 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.